

BILAN DE COMPÉTENCES (BDC)

Vous hésitez quant à l'orientation à donner à votre projet professionnel ou vous ne parvenez pas à le définir clairement ? Le Bilan de compétences vous permettra d'identifier vos potentiels et vous donnera une meilleure visibilité sur la poursuite de vos projets (formation, reconversion ou création d'entreprise).

POUR QUI ?

Le Bilan de compétences est défini par le Code du travail (Articles L6313-1, L6313-10, L6313-11, L6322-51, R6322-32 à R6322-63 ainsi que l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif aux Bilans de compétences des agents publics).

Il concerne toute personne active, en particulier :
 - le salarié privé et public ;
 - les indépendantes ;
 - les stagiaires.

OBJECTIFS

Le Bilan de compétences vise à :
 - analyser vos compétences personnelles et vos motivations ;
 - identifier vos atouts et vos axes de développement ;
 - définir, le cas échéant, votre projet de formation ;
 - faciliter la négociation pour l'emploi, une formation ou une reconversion.

PRÉ-REQUIS

Le Bilan de compétences ne peut débuter sans un accompagnement personnalisé.

DURÉE

Le Bilan de compétences dure généralement dix à douze semaines.

CONTENU & DÉROULEMENT

1ER RENDEZ-VOUS

🕒 45 min

Gratuit et sans engagement

Les 24 heures d'accompagnement sont organisées de la façon suivante :

- 13 à 16 heures d'entretiens en face à face, le plus souvent réparties en 5 à 6 séances de 2h30 à 3h.
- Un temps de réflexion et de travaux personnels tutorés entre chaque entretien (8 heures minimum).

Au préalable et afin de vous permettre de faire le meilleur choix de partenaire, nous vous proposons un premier entretien pouvant se dérouler sur site ou en distanciel suivant votre préférence.

- Organisation des différentes étapes et mise en place du calendrier prévisionnel.
- Établissement d'un devis sur simple demande.
- Transmission d'une convention de réalisation.



FINALITÉS

Cet entretien permettra non seulement de vous présenter la démarche de bilan, la méthode et les outils proposés mais aussi de faire votre connaissance, d'expliciter vos motivations dans cette démarche et d'échanger sur vos projets potentiels. Le consultant en charge de cet entretien sera votre interlocuteur pendant toute la durée du bilan.

A l'issue de cette première rencontre, et après un temps de réflexion, nous vous remercions de nous contacter pour confirmer votre engagement. Nous vous guiderons dans les démarches pour finaliser votre inscription et rechercher les financements.

Nous nous engageons également à réaliser un suivi téléphonique 6 mois après votre Bilan de compétences.



LIEUX DE RÉALISATION

AISNE

Château-Thierry
Chauny
Hirson
Laon
Saint-Quentin
Soissons
Vervins

OISE

Beauvais
Clermont
Compiègne
Creil
Crépy-en-Valois
Méru
Nogent-sur-Oise
Noyon

SOMME

Abbeville
Amiens
Doullens
Friges-Escarbotin
Montdidier
Péronne

RENSEIGNEMENTS

03.22.22.37.79

cpc.picardie@retravailler-np.org

LES 3 PHASES DU BILAN DE COMPÉTENCES

se déroule en trois phases distinctes dont les contenus et méthodologies associées ont été définis par le Code du

1 PHASE PRÉLIMINAIRE



🕒 2 heures

- Définition et analyse détaillée de la nature de vos besoins avec votre consultant référent.
- Formalisation des attentes et des objectifs.

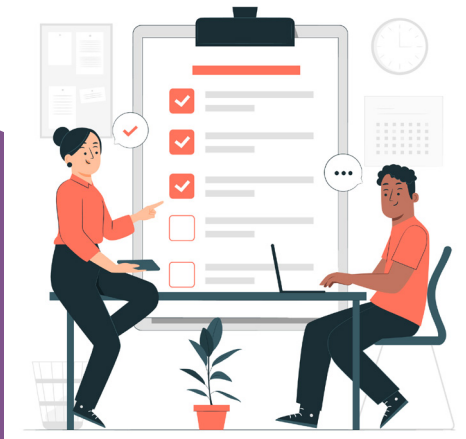
2 PHASE D'INVESTIGATION



🕒 20 heures

- Analyse du parcours personnel et professionnel.
- Identification des aptitudes et des compétences.
- Repérage des éléments transférables.
- Découverte des ressources et des potentiels inexploités.
- Réflexion sur le ou les projet(s) professionnel(s).
- Enquêtes métiers/postes de travail.

3 PHASE DE CONCLUSION



🕒 2 heures

- Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser la réalisation du projet et, le cas échéant, d'un projet de formation.
- Finalisation du plan d'action.
- Rédaction et réception du document de synthèse.

MODALITÉS

INSCRIPTION

1ER CONTACT PAR TÉLÉPHONE

Permet d'identifier votre profil, vos besoins et vos attentes en termes d'accompagnement, de disponibilité et d'accessibilité.

PRISE DE RENDEZ-VOUS

Vous serez ensuite recontacté sous 72h maximum par le consultant pour convenir d'un entretien préalable individuel (*gratuit et sans engagement*).

Les délais de traitement de votre inscription dans notre organisme sont de 2 à 5 jours ouvrés. Cependant, les délais de traitement de vos demandes de financement dépendent du dispositif retenu et de l'organisme délivrant l'accord.

ENTRÉE

Sous 8 jours à compter de l'accord de la prise en charge financière du Bilan et la validation des éléments contractuels (*signature d'une convention le cas échéant*), vous commencez votre bilan sur le lieu de réalisation choisi.

ACCUEIL & MOYENS TECHNIQUES

PRÉSENTIEL

Bureau dédié aux entretiens individuels, garantissant des échanges en toute confidentialité avec accès à un espace ressources numérique.

DISTANCIEL

Accès à un espace de travail sécurisé via une plateforme en ligne dont l'ergonomie permet de garantir la spontanéité et la fluidité de vos échanges avec notre consultant.

MIXTE

Alternance distanciel et présentiel selon vos besoins et disponibilités.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Notre équipe vous apporte son écoute et étudie avec vous toutes les adaptations nécessaires au bon déroulement de votre formation. Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

NOTRE RÉFÉRENTE HANDICAP

Cécile SCHATTEMAN

cecile.schatteman@retravailler-np.org

TARIF

Nous contacter.

FINANCEMENT

PÉDAGOGIE

1. MÉTHODES ET OUTILS

Toutes les actions du Bilan de Compétences sont réalisées de manière individuelle. Les entretiens sont personnalisés et s'appuient sur des méthodes et outils reconnus.

- Livret bilan élaboré en interne et regroupant plusieurs outils, notamment : grilles d'analyse de la trajectoire professionnelle, parcours professionnel, questionnaire de personnalité, analyse d'intérêts professionnels, analyse SWOT des points forts et faibles, portefeuille de compétences, supports de travail, bilan des recherches, formulation de propositions alternatives, guide plan d'action et développement personnel.
- Techniques de coaching selon une approche structurée, mises en situation, retours d'expériences.
- Questionnaires et tests d'orientation les plus adaptés.
- Questionnaire de personnalité et de développement personnel.
- Évaluation des aptitudes et du potentiel.
- Outils, méthodes et solutions additionnelles.
- Travaux personnels tutorés : préparation de dossiers et recherches documentaires, réalisations pratiques auprès de professionnels, appropriation des savoirs.

2. MOYENS MIS À DISPOSITION

- Un centre de ressources avec une bibliothèque et une documentation spécialisée dans les domaines de l'orientation (papier et numérique)
- Un réseau de professionnels susceptibles de vous aider à mener vos enquêtes métiers.

Vous bénéficierez de l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée (dont des psychologues du travail spécialisés) tenue au secret professionnel et formée aux règles déontologiques des Bilans de Compétences.

ÉVALUATION

ÉVALUATION CONTINUE EN COURS DE BILAN

- Des points réguliers réalisés à l'issue de chaque séance à partir du livret bilan transmis au consultant.
- Un temps dédié à vos prises de conscience en séance, ainsi que sur le suivi de votre réflexion.
- La signature d'une feuille de bilan à l'issue de chaque séance régulière et du respect du plan d'action.

EN FIN DE BILAN

- Remise d'un document de bilan au consultant.
- Questionnaire d'auto-évaluation.

6 MOIS APRÈS LA FIN DU BILAN

- Entretien individuel d'avancement du projet.
- Questionnaire d'évaluation.

RENSEIGNEMENTS

03.22.22.37.79

cpc.picardie@retravailler-np.org